

Informations pour les bénéficiaires de rentes



Vos rentes

- Allocation de renchérissement
- Versement mensuel
- Documents remis

Garantie de la rente

Informations générales

- Concubinage
- Organisation
- Marchés financiers et évolution

Renseignements

- Notre approche
- Comment s'informer ?
- Comment nous contacter ?

Vos rentes

Allocation de renchérissement

Le plan de recapitalisation de la Caisse prévoit un frein à l'indexation des rentes. Il est prévu de ne pas les adapter du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018. Une exception demeure en cas de forte inflation. Cependant, le renchérissement calculé sur la base de l'indice des prix à la consommation a été mesuré ces dernières années, à 0.3% pour la période de mai 2013 à mai 2014 et -0.6% pour l'année précédente.

Versement mensuel de vos rentes

Pour l'année 2015, le versement de votre rente s'effectuera aux environs du 24 de chaque mois.

Documents remis

Conjointement à cette information, vous recevez les documents suivants:

- une **fiche d'assurance** indiquant le montant de votre rente au 1^{er} janvier 2015;
- un **certificat de rente** attestant des montants versés en 2014 (pour votre déclaration fiscale);
- pour les assurés habitants hors du Canton de Neuchâtel, un **formulaire d'attestation de vie** que vous voudrez bien faire certifier par l'Autorité communale de votre domicile (police des habitants, mairie, police, etc.) ou par nos soins lors d'un passage dans nos bureaux, muni(e) d'une pièce d'identité. Cette attestation doit nous être retournée signée d'ici fin mars 2015.

Garantie de la rente

S'il n'y a temporairement plus d'indexation des rentes jusqu'à fin 2018, le montant de votre rente est pleinement garanti.

Pourtant le Conseil d'administration a dû, en raison de l'évolution peu favorable des marchés boursiers cette dernière décennie, baisser le taux d'intérêt technique. Ce taux est l'hypothèse émise sur le rendement attendu à long terme. En ayant dû le baisser, cela signifie que l'on attend moins de « soutien » du rendement à futur (*).

Même si nous attendons moins de soutien du rendement, votre rente versée reste toutefois inchangée et garantie.

Informations générales

Concubinage

Rappelons que prevoyance.ne accorde sous certaines conditions les mêmes droits au concubin survivant qu'au conjoint survivant.

Pour en bénéficier, l'assuré(e) doit communiquer la désignation de sa/son partenaire, par écrit et de son vivant, à notre Caisse.

(*) Le rendement est aussi appelé «3^{ème} tiers-cotisant» par sa création de valeurs. Il contribue au financement de vos rentes en plus des cotisations de l'employé (1^{er} cotisant) et celles de l'employeur (2^{ème} cotisant).

Un formulaire est à disposition sur notre site Internet (*cf. ci-après*) ou sur demande auprès de notre administration.

Organisation

Dès 2015, le Conseil d'administration se composera de 18 membres, représentant paritairement les assurés et les employeurs.

Les détails sur sa composition figureront début 2015 sur notre site Internet.

Marchés financiers et évolution

L'année 2014 a poursuivi sur la lancée de l'année précédente. Les performances sont réjouissantes sur les marchés des actions, ainsi que sur les obligations. Le contexte économique mondial reste toutefois source de préoccupation.

Une nouvelle politique de placements et de gouvernance a été élaborée pour répondre aux nombreux défis à venir. La Caisse a ainsi étudié les risques et opportunités de chaque classe d'actifs, de chaque style de placement pour construire une nouvelle stratégie de placements.

Le règlement sur les placements de la fortune de la Caisse (Rplac) est à disposition sur notre site Internet.

Renseignements

Notre approche

- **proximité**: nos spécialistes sont disponibles en tout temps pour répondre à vos questions;
- **transparence**: nous informons régulièrement sur l'évolution de la Caisse, son organisation et la prévoyance en général sur notre site Internet ou par courrier.

Comment s'informer?

- **Site Internet** www.prevoyance.ne: présentation de la Caisse, son actualité, ses règlements et le rapport de gestion (situation financière);
- **Courriers**: informations périodiques sur les prestations, l'organisation et les changements;
- **Contacts**: nos spécialistes sont à disposition.

Comment nous contacter?

- **Renseignements aux assurés et entretiens individuels**:

Téléphone: +41 32 886 48 00, touche 2

Courriel: info@prevoyance.ne

Rue du Pont 23, 2300 La Chaux-de-Fonds

Horaires d'ouverture:

Lundi à Jeudi	08h00-11h00 14h00-17h00
Vendredi	08h00-16h00